



HAL
open science

Lutter contre la vulnérabilité ou la cultiver? Les milieux relationnels des zones humides de la Grande Niaye de Pikine, Commune de Golf Sud (Dakar, Sénégal)

Sarah Mekdjian, Kader Ndong

► To cite this version:

Sarah Mekdjian, Kader Ndong. Lutter contre la vulnérabilité ou la cultiver? Les milieux relationnels des zones humides de la Grande Niaye de Pikine, Commune de Golf Sud (Dakar, Sénégal). *Revue espaces et sociétés en mutation*, 2023. hal-04359177

HAL Id: hal-04359177

<https://hal.science/hal-04359177>

Submitted on 27 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES ESPACES DE VULNÉRABILITÉS AU SÉNÉGAL

Pratiques spatiales et stratégies d'acteurs

Numéro Spécial

Juillet 2023



Espaces et Sociétés en Mutation
Revue du Département de Géographie

LES ESPACES DE VULNÉRABILITÉS
AU SÉNÉGAL
Pratiques spatiales et stratégies d'acteurs

Numéro Spécial

Juillet 2023



© **L'HARMATTAN-SÉNÉGAL, 2023**
10 VDN, Sicap Amitié 3, Lotissement Cité Police, DAKAR

direction@senharmattan.com
librairie@senharmattan.com

ISBN : 978-2-336-42582-5
EAN : 9782336425825

PRESENTATION DE LA REVUE

La revue *Espaces et Sociétés en Mutation* a été créée en 2015. Elle est éditée par le Département de Géographie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Son comité scientifique est essentiellement constitué d'enseignants-chercheurs et de chercheurs des universités et centres de recherche du Sénégal ainsi que de certains pays d'Afrique et d'Europe. En privilégiant l'espace, elle offre une plateforme à un ensemble de disciplines qui tentent de mieux comprendre l'organisation de l'espace géographique. Elle publie ainsi une diversité de réflexions soumises par des contributeurs de divers horizons. Les numéros sont thématiques ou ouverts à une pluralité de thèmes d'intérêt scientifique ou pratique. Des numéros spéciaux permettent de diffuser des textes sur les questions du moment.

LIGNE EDITORIALE DE LA REVUE ESM

Espaces et Sociétés en Mutation est une revue annuelle pluridisciplinaire, éditée par le Département de Géographie de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Elle a pour vocation de participer à la diffusion des travaux de recherche en relation avec les questions de société et de développement.

La revue Espaces et Sociétés en Mutation est ainsi consacrée à la publication d'articles dont l'objet relève des sciences humaines, sociales, naturelles et environnementales, avec un intérêt particulier pour la temporalité et les dimensions socio-spatiales et/ou territoriales. La revue publie également des notes de lecture et des comptes rendus d'entretien relatifs aux dynamiques spatiales, aux territorialités, aux frontières, réseaux et pôles, à l'épistémologie, etc. Elle souhaite ainsi contribuer à la compréhension des modèles théoriques et des outils conceptuels appliqués à toutes les échelles, du global au local.

La revue privilégie la recherche en géographie, en français principalement, mais ce positionnement linguistique n'est pas exclusif. Espaces et Sociétés en Mutation peut également publier des articles en anglais.

Les auteurs qui publient dans la revue Espaces et Sociétés en Mutation sont essentiellement des universitaires et/ou des chercheurs. La revue publie aussi bien des chercheurs connus et confirmés que de jeunes docteurs et doctorants. Son accès reste gratuit. La gratuité du contenu en fait un des éléments clés devant permettre son ouverture à un lectorat de pays à moindre niveau de vie. Au-delà du monde francophone, la revue, en publiant aussi en anglais, entend bien, de ce point de vue, toucher un public plus étendu.

Espaces et Sociétés en Mutation est publiée, à la fois, sous format papier et en ligne. Chaque article soumis est évalué par deux membres du Comité scientifique.

DIRECTRICE DE PUBLICATION

Diatou THIAW NIANE, Département Géographie (UCAD)

COMITE SCIENTIFIQUE

BIGOT Sylvain	Université de Grenoble (France)
BLIVI Adoté Blim	Université de Lomé, CGILE (Togo)
BOKO Michel	Université de Cotonou (Bénin)
DIA Anta TAL	Institut de Santé et Développement (ISED-UCAD)
DIAW Amadou Tahirou	Département de Géographie (UCAD)
DIENG Cheikh Ahmadou	Département d'Anglais (UCAD)
DIOP Amadou	Département de Géographie (UCAD)
DIOP Boubacar	Département de Lettres Classiques (UCAD)
DIOP Oumar	Section de Géographie (UGB)
DUBOIS Jean-Luc	Institut de Recherches pour le Développement (France)
FAYE Ousmane	Département de Biologie Animale (UCAD)
FAYE Serigne	Département de Géologie (UCAD)
GAYE Amadou Thierno	ESP, LPAO-SF (UCAD)
GAYE Cheikh Bécaye	Département de Géologie (FST-UCAD)
GUISSE Aliou	Département de Biologie Végétale (UCAD)
GOULA BI TIE Albert	UFR SGE, Université Nangui Abrogoua (Côte d'Ivoire)
HANDSCHUMACHER Pascal	Université de Strasbourg (France)
KANE Alioune	Département de Géographie (UCAD)
LY Ibrahima	Faculté des Sciences Juridiques et Politiques (UCAD)
MBENGUE Ramatoulaye Diagne	Département de Philosophie (UCAD)
MBAYE Ahmadou Aly	FASEG (UCAD)
MBOW Lat Soucagé	Département de Géographie (UCAD)
MIOSSEC Jean-Marie	UFR de Géographie, Université Paul-Valéry Montpellier (France)
MORIN Serge	Université Michel de Montaigne de Bordeaux (France)
NDAO Mor	Département d'Histoire (UCAD)
NDIAYE Aminata	Département de Géographie (UCAD)
NDIAYE Lamine	Département de Sociologie (UCAD)
NIANG Isabelle	Département de Géologie (UCAD)
OUEDRAOGO François Charles	Département de Géographie (Burkina Faso)
PECH Pierre	UFR de Géographie, Université de Paris Panthéon Sorbonne (France)
SALEM Gérard	Département de Géographie, UPO-Nanterre (France)

SALL Mamadou Moustapha	Département de Géographie (UCAD)
SENE Ousmane	Département d'Anglais (UCAD)
SINSIN Brice	Université Abomey-Calavi (Bénin)
TABEAUD Martine	UFR de Géographie, Université Paris Panthéon Sorbonne (France)
VANDERLINDEN Jean Paul	CEARC, Université de Versailles Saint-Quentin (France)

COMITE DE LECTURE

BELKACEM Labii	Université de Constantine (Algérie)
CAMARA Amadou	FASTEF (UCAD)
DIARA Maryline	Département de Géologie (UCAD)
DIONE Jacques André	Centre de suivi écologique (CSE)
DIOF Ibrahima Thione	FASEG (UCAD)
DIOUF Bachir	Département de Géologie (UCAD)
FAYE Sylvain Landry	Département de Sociologie (UCAD)
KOFFI Brou Emile	Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)
SAGNA Pascal	Département Géographie (UCAD)
SAMBOU Bienvenu	Institut des Sciences de l'Environnement/FST (UCAD)
SOW Amadou Abdoul	Département de Géographie (UCAD)
SY Oumar	Département de Géographie (UASZ)
THIAM Mame Demba	Département de Géographie (UCAD)

COMITE D'EDITION

BA Alioune ; CISS Gorgui ; DACOSTA Honoré ; DIENE Aminata NIANG ; DIONE Diène ; DIOP Ndiacé ; DIOP Yakham ; DIOUF Edmée Mbaye ; FALL Awa Niang ; FAYE Guilgane ; KANE Ahmadou Fadel ; MENDY Anastasie ; NDIAYE Paul ; NIANE Diatou Thiaw ; POUYE Ndèye Ngom ; SAKHO Papa ; SOUMARE Mame Arame ; SYLLA Ibrahima ; TIMERA Mamadou Bouna ; WADE Salimata.

COORDINATION DE LA REVUE

Aminata NIANG-DIENE et Awa NIANG-FALL
Département de Géographie (UCAD)

Editorial

A travers ce numéro spécial de la revue **Espaces et Sociétés Mutation**, le Département de Géographie de l'Université Cheikh Anta Diop a voulu participer à la réflexion sur la vulnérabilité à travers des exemples sur le Sénégal. Elle s'est voulue une plateforme pour la publication des actes de l'atelier sur « Les espaces de vulnérabilités au Sénégal : Pratiques spatiales et stratégies d'acteurs ».

Le Sénégal, malgré des investissements structurants dans le domaine des infrastructures, de l'assainissement, de la protection de l'environnement, de l'éducation, etc., peine encore à éradiquer les situations de pauvreté endémiques qui touchent les populations. Selon l'ANSD (ANSD, 2020)¹, l'incidence nationale de la pauvreté individuelle est de 37,8 %. Elle varie en fonction des régions (61,9 % à Tambacounda, 51,1 % à Ziguinchor, 9,0 % à Dakar, etc.). Elle place les populations dans une situation de vulnérabilités. Ces dernières posent un certain nombre de défis : environnemental, économique, social, sanitaire, etc.

Le défi environnemental tient aux bouleversements des écosystèmes terrestres, côtiers et marins et à des formes d'anthropisation qui se traduisent par une mobilisation accrue des ressources de la nature. Le défi démographique remet en cause la mobilisation du dividende démographique comme un bénéfice économique. Le défi économique et sociétal prend en compte des besoins vitaux des populations, de création de chaînes de valeurs susceptibles de réduire les écarts de richesses entre groupes sociaux. Le défi sanitaire est accentué par la pandémie de la Covid 19, qui a fini de révéler des vulnérabilités des systèmes de santé, mais aussi des fragilités et des dépendances économiques réelles. En fonction des territoires et des catégories sociales, ces défis sont plus ou moins prégnants et variables.

La vulnérabilité est de plus en plus reconnue comme étant un obstacle au développement durable. En effet, les milieux et les systèmes socio-économiques sont exposés à des influences économiques, environnementales et sociétales. Les pays en développement ont des

¹¹ Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (2021) *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM)*, Rapport final, Dakar, ANSD, pp. 27 et 34. <https://www.ansd.sn/sites/default/files/2022-11/Rapport-final-EHCVM-vf-Senegal.pdf>

vulnérabilités inhérentes qui réduisent leur capacité à faire face aux chocs et sources de pressions (UN, 2022²).

L'atelier organisé par le Département de Géographie s'est tenu le 8 février 2023 à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il a réuni des enseignants-chercheurs et des doctorants du Sénégal et de la France. Le moment a été saisi pour faire le tour des différents milieux du Sénégal et des types de vulnérabilités. Ainsi, les communications ont tourné autour des axes suivants constituant quatre panels.

Panel 1 : Eau et vulnérabilités dans les bassins versants du Sénégal

Panel 2 : Enjeux autour des ressources forestières au Sénégal

Panel 3 : Cadre de vie dans les espaces urbains du Sénégal

Panel 4 : Enjeux fonciers et conflits d'usages dans les espaces ruraux et périurbains du Sénégal

Editorial signé par

Diatou THIAW NIANE, Directrice de la revue ESM

Aminata NIANQ DIÈNE, Coordinatrice de la revue

Awa NIANQ FALL, Coordinatrice de la revue

² United Nations (2022) *High Level Panel on the Development of a Multidimensional Vulnerability Index*, Interim report, p. 3.

https://www.un.org/ohrlls/sites/www.un.org.ohrlls/files/mvi_interim_report.pdf

Actes de l'atelier thématique sur

**« LES ESPACES DE
VULNERABILITES AU SENEGAL :
PRATIQUES SPATIALES ET
STRATEGIES D'ACTEURS »**

Comité d'Organisation de l'atelier

Ibrahima Faye DIOUF

Sidia Diaouma BADIANE

Ramatoulaye MBENGUE

Néné DIA NDIAYE

Marème NIANG

Ndickou GAYE

Birane CISSE

Madiop YADE

Cheikh DIOP

Coordination des actes

Ibrahima Faye DIOUF et Cheikh DIOP

Sommaire

Résumé des actes	xxiii
Conférence inaugurale	1
	Mame Demba THIAM
PANEL 1 : EAU ET VULNERABILITES DANS LES BASSINS VERSANTS DU SENEGAL.....	9
Variabilité spatio-temporelle des matières en suspension dans les marigots des bassins-versants de Djibonker et Agnak, Basse Casamance méridionale (Sénégal)	11
	Bouly SANE, Cheikh FAYE & Tidiane SANE
Variabilité pluviométrique et salinisation des terres agricoles dans le bassin de la Moyenne Casamance : dynamique et recomposition socio-spatiale	31
	César GOMIS
Vulnérabilité des ressources en eau dans un contexte de changement climatique en milieu rural : le cas du delta du Saloum.....	49
	Mouhamadou Mansour NGUIRANE, Awa NIANG FALL, Abdoulaye FATY & Waly FAYE
PANEL 2 : ENJEUX AUTOUR DES RESSOURCES FORESTIERES AU SENEGAL	69
Impacts des établissements humains périphériques sur les forêts classées de Koutal et de Kouyong (Kaolack, Sénégal)	71
	Babacar FAYE, Daniel GOMIS, Babacar DIOUF & Paul NDIAYE
Exploitation du bois d'œuvre dans la commune de Badion : le vène, espèce en péril malgré un statut de protection.....	95
	Ramatoulaye DIALLO, Agnès Daba THIAW BENGA, Babacar FAYE & Aminata NIANG DIENE

Vulnérabilité d'une activité forestière en milieu rural face à la recrudescence de l'exploitation de l'or à Saraya 115

Natacha Péna MBENGUE,
Daniel GOMIS, Paul
NDIAYE & Hyacinthe
Modou MBENGUE

PANEL 3 : CADRE DE VIE DANS LES ESPACES URBAINS DU SENEGAL 135

Approche cartographique de la transgression du non aedificandi : représentation de la vulnérabilité aux risques urbains dans le département de Pikine (presqu'île du Cap Vert) 137

Meïssa Birima FALL, Modou NDIAYE & Abdou Aziz FAYE

Lutter contre la vulnérabilité ou la cultiver ? Les milieux relationnels des zones humides de la Grande Niaye de Pikine, commune de Golf Sud (Dakar, Sénégal) 151

Sarah MEKDJIAN & Kader NDONG

Perception de la dégradation saisonnière de la qualité de l'air et vulnérabilité associée : le cas des HLM à Dakar 177

Cheikh DIOP, Maguette NDIAYE,
André J.M.N. DIOH, Aminata
MBOW DIOKHANE & Pascal
SAGNA

Trajectoires résidentielles des sinistrés des inondations et stratégies d'adaptation dans les parcelles assainies de Keur Massar (Sénégal)..... 197

Lamine Ousmane
CASSE, Babacar
DIOUF, Ndèye
NGOM POUYE &
Modou NDIAYE

**PANEL 4 : ENJEUX FONCIERS ET CONFLITS D'USAGES
DANS LES ESPACES RURAUX ET PERIURBAINS DU
SENEGAL 223**

**Vulnérabilité et innovations féminines dans la production et la
commercialisation des produits agricoles des terroirs de Méouane
et Darou Khoudoss (Sénégal) 225**

Magatte THIAO,
Diatou THIAW
NIANE, Daouda
Mouhamed DIOP &
Aminata NDIAYE

**Un modèle de transition énergétique généré à Ngoye par le
renouveau des relations ville-campagne..... 251**
Abdoulaye DIAGNE, Ibrahima Faye DIOUF & Papa SAKHO

**Urbanisation rapide et régression de l'emprise des espaces
forestiers dans la commune de Thiès Ouest : le cas des quartiers
de Thiès None et Mbour 4..... 269**
Mame Cheikh NGOM

L'hinterland de rufisque, un urbain aux caractères agraires 289
Chérif Assane DIALLO & Saliou Mbacké FAYE

LISTE DES CONTRIBUTEURS..... 307
**LISTE DES EVALUATEURS ET CORRECTEURS DES
MANUSCRITS 309**

LUTTER CONTRE LA VULNERABILITE OU LA CULTIVER ? LES MILIEUX RELATIONNELS DES ZONES HUMIDES DE LA GRANDE NIAYE DE PIKINE, COMMUNE DE GOLF SUD (DAKAR, SENEGAL)

Sarah MEKDJIAN¹ & Kader NDONG²

¹Université Grenoble Alpes, Grenoble, France, sarah.mekdjian@univ-grenoble-alpes.fr

²Réalisateur, Golf Sud, Dakar, Sénégal, kaderndong2018@gmail.com

Résumé

Au pied de la corniche de Golf Sud, commune de l'agglomération dakaroise au Sénégal, s'étend une zone humide de plus de 300 hectares, appelée la Grande Niaye de Pikine. Au début des années 2000, un golf de 80 hectares y a été aménagé par l'État sénégalais, avec un cabinet d'architectes français. Ce projet, qui devait participer au « développement des populations », et ainsi, « lutter contre leur vulnérabilité », a entraîné la destruction de milieux entiers : éviction des maraîchers, salinisation des sols rendus impropres à la culture par excès de pompage de la nappe phréatique, défrichements de milliers d'arbres fruitiers. Quelques années plus tard, le golf était déserté, au profit de complexes touristiques sur la Petite Côte, au sud de Dakar. Dans ce contexte, plutôt qu'une lutte contre la vulnérabilité, qui sert une culpabilisation et une minorisation des habitants, cette situation pourrait appeler, et c'est là l'hypothèse de ce texte écrit à quatre mains, en wolof et en français, par un réalisateur qui habite Golf Sud et une géographe française, résidente pendant sept mois à Dakar, à cultiver une *vulnérabilité positive*. Celle-ci consiste à porter attention aux usages vivants et nécessairement fragiles des Niayes, et à activer des modes de production de connaissances, qui sortent des cercles exclusifs d'experts scientifiques, pour renoncer à une posture coloniale de maîtrise, qui vise des certitudes invulnérables.

Mots-clés : Niayes, Dakar, Golf Sud, ruines, vulnérabilité positive

FIGHTING VULNERABILITY OR NURTURING IT? THE RELATIONAL ENVIRONMENTS OF THE WETLANDS OF THE GRANDE NIAYE IN PIKINE, COMMUNE OF GOLF SUD (DAKAR, SENEGAL)

Abstract

On the foothills of Golf Sud, a suburban town in metropolitan Dakar, Senegal, lies a wetland of more than 300 hectares, called the Grande Niaye de Pikine. In the early 2000s, an 80-hectare golf course was developed there by the Senegalese government, with a French architectural firm. This project, which was supposed to participate in the "development of the populations, against their vulnerability", led to the destruction

of entire environments: eviction of market gardeners, salinization of soils made unfit for cultivation by over-pumping of groundwater, clearing of thousands of fruit trees. A few years later, the golf course was deserted in favor of tourist complexes on the Petite Côte, south of Dakar. In this context, rather than a struggle against vulnerability, which serves to make the inhabitants feel guilty and minorize them, this situation could call for a *positive vulnerability*, which constitutes the main hypothesis of this text written in Wolof and French, by a film director who lives in Golf Sud and a French geographer who lived in Dakar for seven months. A *positive vulnerability* consists in paying attention to the living and necessarily fragile uses of the Niayes, and activating modes of knowledge production that go beyond the exclusive circles of scientific experts, in order to renounce a colonial posture of control, which aims at invulnerable certainties.

Keywords: Niayes, Dakar, Golf Sud, ruins, positive vulnerability

1. Introduction

Kader Ndong est réalisateur, il habite la commune de Golf Sud, département de Guédiawaye, dans l'agglomération dakaroise ; Sarah Mekdjian est enseignante-chercheuse en géographie à l'Université de Grenoble en France, et a habité sept mois à Dakar pour des raisons familiales, entre août 2018 et février 2019. Nous sommes amis, ainsi que nos familles, depuis des années. En 2018, à Golf Sud, sur la corniche, face à la grande zone humide des Niayes, Kader demande à Sarah : *Lane la nyou fi mouna def ? Sarah, est-ce que dinein la deg lou ? Kan mo nou ci wara dimbali ? Lou architectes français yi nara wakh sougnou guisgone lounou yakh fi, est-ce que dinaniou degg lou ?* Que pouvons-nous faire ici ? Sarah, on t'écouterait peut-être. A qui s'adresser ? Que diraient les architectes français s'ils voyaient ce qu'ils ont détruit ici, est-ce qu'ils t'écouteraient toi ?¹⁸

Ce texte, co-écrit en partie, en français, en wolof, en français traduit du wolof, est travaillé par ces questions. Il est une tentative, parmi d'autres gestes, dont un film que nous co-réalisons tous deux, d'engager des réponses -non pas en tant que « solutions », mais en tant que responsabilités (Jonas, 1979 ; Haraway, 2016) : les nôtres, inquiétés par les transformations des Niayes, celles des acteurs publics et des usagers de ces zones humides. En écrivant ce texte, nous cherchons à élargir notre travail commun, en nous adressant aux équipes, lectrices et lecteurs de la revue *Espaces et sociétés en mutation* du département de géographie de l'Université Cheikh Anta Diop à Dakar, à celles et ceux qui travaillent, parfois depuis des années, ou ont travaillé en lien avec la Grande Niaye de Pikine et ses usagers (notamment, et sans prétention d'exhaustivité, Tounkara, 2021 ; Diouf, Dacosta, & Faye, 2019 ; Diop, Faye & Sow, 2019 ; Diop, Sambou, Diop, Nitranyibagira, Dacosta & Sambou,

¹⁸ Merci à Mabeve Deme pour sa contribution aux traductions français-wolof, wolof-français.

2018 ; Cissé, Quensière & Kane, 2018 ; N'Dienor, 2014 ; Ba & Moustier, 2010).

L'enjeu, ici, n'est pas d'éclairer une situation que Kader Ndong, à l'instar de nombreuses personnes qui vivent à Golf Sud, et plus largement dans l'agglomération de Dakar, ainsi que la communauté scientifique, ne connaissent que trop bien : la destruction des milieux complexes des zones humides et de l'agriculture urbaine à Dakar, sous l'effet de la croissance et de la spéculation urbaines, notamment de grands projets publics (à l'instar de l'inauguration récente de l'Arène nationale en 2018).

Enquêter sur les responsabilités, les processus de légitimation de ces grands projets, porter attention aux usages vivants qui se maintiennent dans les ruines des Niayes, peuvent être des manières de *répondre*. « Répondre » ne signifie pas trouver des solutions, qui risquent bien souvent de créer de nouveaux problèmes, mais cultiver des inquiétudes, « rester avec le problème », « vivre avec trouble », selon les termes de la philosophe Donna Haraway (2016, traduction française 2020), chercher une « éthique de la responsabilité » (Jonas, 1979). Ne pas chercher de « solutions » ne signifie pas renoncer à agir, bien au contraire. Il s'agit de chercher à tenir compte des incertitudes, à quitter un registre surplombant et expert du savoir. Notamment, comment ne pas enfermer ces questionnements et réponses dans des cercles de « spécialistes », mais bien être à la hauteur du défi que Kader pose à Sarah, et aux scientifiques : quelles capacités de transformations peuvent avoir des enquêtes scientifiques ? J'entends (Sarah), en effet, l'interpellation de Kader Ndong comme une mise à l'épreuve : si les scientifiques ont des méthodes d'enquête dédiées, s'ils sont plus écoutés que les « habitants », si le fait d'être française, depuis un ordre néocolonial encore très marqué, « ouvre certaines portes », comment faire insister l'égalité, la complémentarité des connaissances de toutes et tous ? Comment décoloniser et responsabiliser les pratiques scientifiques, c'est-à-dire affirmer une *vulnérabilité* positive, définie en tant que nécessité de se laisser affecter, et de ne reconduire ni ces partages, ni l'illusion moderne et coloniale d'une maîtrise scientifique invulnérable, d'une expertise spécialiste infaillible ?

Ce sont ces mêmes postures de « maîtrise » et d'« expertise » qui sont précisément mises en avant par le cabinet d'architecture Gayon Design, spécialisé dans la construction de golfs dans le monde entier. Sur le site internet de la société¹⁹, sont vantées les capacités d'adaptation « versatile » du cabinet pour aménager des sites « marécageux et salés (Dakar, Sénégal) » ou encore des « sites agricoles qui étaient liés à la canne-à-sucre sur l'île Maurice ». Employé au début des années 2000, par la société privée du Golf

¹⁹ Voir le site du cabinet de Michel Gayon, architecte, toujours en activité : <http://www.gayondesign.com/company>, consulté le 2 mai 2022.

Club de Dakar avec comme maître d'ouvrage l'État sénégalais, l'architecte Michel Gayon a mis en œuvre le plan d'un golf de 18 trous de 80 hectares, dans la Grande Niaye de Pikine, à hauteur de la commune de Golf Sud.



Carte 1 : Localisation du périmètre du golf dans la Grande Niaye de Pikine, commune de Golf Sud, département de Guédiawaye, agglomération dakaraise
 Source : *Openstreet Map*, S. MEKDJIAN, 2022



Image 1 : Plan du Golf-Club de Dakar-Technopôle, pavillon du Golf-Club
 Image du film en création *En répondre*, S. MEKDJIAN & K. NDONG, 2018



Image 2 : Extrait du plan d'architecture du « Golf international de Dakar », mai 1999

Source : Cabinet d'architecture Gayon, maître d'ouvrage : État du Sénégal, Golf-Club de Dakar, maître d'œuvre : H. Chesneau, M. Gayon, Bureau d'études BATIR

Appelée aussi Niaye du Technopôle, la Grande Niaye de Pikine est une dépression de plus de 300 hectares, qui s'inscrit dans l'ensemble des Niayes, c'est-à-dire des zones humides interdunaires, qui s'étendent de Dakar à Saint-Louis au nord du pays. Caractérisées par des lacs d'eau douce, alimentés par l'affleurement des nappes phréatiques, les Niayes sont des espaces humides, qui contribuent à réduire les inondations urbaines par le recueil des eaux de ruissellement. Elles sont mises en valeur par des cultures principalement maraîchères, pour l'alimentation de la capitale, du Sénégal et de la sous-région, notamment les pays limitrophes du Sénégal.

Dans la banlieue de Dakar, le projet de golf au début des années 2000 visait à attirer des touristes golfeurs internationaux, développer une activité qui allait nécessairement contribuer au développement, lutter contre la vulnérabilité des populations, en fournissant des emplois, en générant de la richesse et en maintenant des espaces verts. Or, l'aménagement du golf a entraîné le déguerpissement des maraîchers, l'expulsion des chasseurs, des pêcheurs, la destruction de milliers d'arbres et d'animaux, la salinisation des sols par excès de pompage de la nappe phréatique, pour créer des lacs artificiels et irriguer du gazon. L'herbe des *greens* n'a en fait jamais vraiment poussé, là où de très nombreux jardins horticoles alternaient avec des plantations de cocotiers, de palmiers à huile. Des bulldozers ont défriché plus de 70 hectares de couvert végétal, d'arbres et de cultures en 2000 et 2002.

Ci niayes yi la magué (Kader), reub na fi aye pithie bataye, guisna aye pithie yo xamé niongui won ci tole yi nekatou nyou fi, forna aye coco, coco you bari dé negne, soufe ci dafa amone khorom. J'ai (Kader) grandi dans les Niayes, j'ai chassé des oiseaux et j'ai vu les oiseaux disparaître, j'ai ramassé

les cocos et j'ai vu les cocotiers mourir, la terre devenir salée. Après ces destructions, le golf, gardé par des chiens et des barbelés, a rapidement périclité, concurrencé par les grands complexes hôteliers des Almadies à Dakar et de la Petite Côte.

En 2018, depuis la corniche de Golf Sud, nous contemplons, Kader, Sarah, des étendues d'herbe et de sable et une décharge à ciel ouvert, qui s'étend sur les pentes.



Photo 1 : Talus avec déchets et gravats, et vue sur les Niayes depuis Golf Sud, lacs naturels et artificiels

Image du film en création *En répondre*, S. MEKDJIAN & K. NDONG, 2018

Ce grand projet, qui prétendait apporter des solutions à des problèmes de vulnérabilité, a entraîné, de fait, de nouveaux risques et destructions. Dans ce contexte, comment entretenir une attention modeste à ce qui tente de persister dans les Niayes : les pratiques agricoles, de chasse, de pêche, d'entretiens des lacs, des terres, de la végétation...?

Dans un premier temps, nous envisagerons les milieux relationnels singuliers, tout à la fois vivants et en ruines, qui forment la Grande Niaye de Pikine, au niveau de la commune de Golf Sud. Kader Ndong, né à Golf Sud au début des années 1990 et y habitant toujours, explique ce qui est important pour lui dans les Niayes et qui a en grande partie été détruit (1). Puis, nous travaillerons à penser et engager des responsabilités. Nous proposons de considérer que les destructions ne sont pas les conséquences d'« un progrès qui a mal tourné » (Stengers, 2020), mais d'un grand projet, inscrit dans des processus productifs de « destructions créatrices » (Harvey, 2006), impulsés par les idéologies néolibérales des grands bailleurs internationaux, mis en œuvre par l'État et des partenaires privés, liés à la France, ancienne métropole coloniale. Dans les

discours de ces acteurs, la lutte contre la vulnérabilité, les mesures de protection/développement durable de la « nature » et des « populations », accompagnent, de fait, des grands projets destructeurs (2). Ainsi, plutôt que de « lutter contre la vulnérabilité », nous envisageons de la cultiver, de faire de la fragilité, de l'incomplétude et de la complémentarité des connaissances, sans la division experts/profanes, les conditions d'insistance de la vie dans les ruines (3).

2. La Grande Niaye de Pikine, commune de Golf Sud : des milieux relationnels singuliers, vivants et en ruine

2.1 Ce que peuvent les Niayes et leurs usagers : alimenter la capitale, réduire les inondations, abriter de très riches habitats floristiques et faunistiques

Dans la région de Dakar - 3,6 millions d'habitants en 2018 et 550 km² -, les Niayes couvrent 4800 hectares (Grande Niaye de Pikine, Niaye de la Patte d'Oie, Niaye de Hann-Maristes), entourées d'espaces urbanisés. Elles constituent un espace remarquable en plein cœur de la métropole, à la fois nourricier et productif, pourvoyeur de travail dans le secteur agricole ; écologique : en termes de biodiversité, de rôle crucial de régulation des crues et de dépollution de l'air et des eaux, mais également paysager. Comme le précise le Ministère de l'environnement et du développement durable du Sénégal, les Niayes contribuent de manière cruciale à « l'atténuation des inondations, l'amélioration de la qualité des eaux par le recyclage, l'épuration bactériologique, l'interception des matières en suspension, le stockage du carbone atmosphérique par séquestration, la production d'oxygène et la dépollution de l'air » (MEDD, 2018). Ces zones humides abritent l'habitat de nombreuses espèces végétales et animales, notamment 223 espèces d'oiseaux migrateurs, qui s'y nourrissent et y nidifient (MEDD, 2018.).

Alors que de nombreuses métropoles, sur le continent et dans le monde, cherchent à développer une agriculture urbaine durable, depuis des circuits courts (voir par exemple Le Gall, 2013), l'agglomération de Dakar s'est construite en lien avec les Niayes comme espaces agricoles intra-urbains d'une très grande richesse. Au moment où l'urbanisation de l'agglomération dakaroise s'est étendue de manière très significative dans les années 1960, en lien avec l'exode rural, les Niayes sont devenus des espaces de ressources importantes pour les néo-urbains, issus des régions rurales du Sénégal ou d'Afrique de l'Ouest. Cette fonction d'accueil de migrants ruraux et/ou internationaux se poursuit aujourd'hui, avec des parcelles mises en valeur par des familles qui ont notamment quitté la Guinée Conakry, selon des observations de terrain menées à Golf Sud en 2018.

La Grande Niaye de Pikine en particulier « constitue le premier bassin de production horticole de l'agglomération dakaroise. Elle est essentiellement constituée d'exploitations de moins d'un hectare et le maraîchage y est

pratiqué toute l'année (Diop, Faye & Sow, 2019). Avec le maraîchage, sont aussi récoltés des cocos, des manges, des bouyes, ainsi que prélevées des herbes de fourrage nécessaires à l'élevage (photo 2), ou encore des plantes et écorces à vocation médicinale. Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable recensait, en 2018, 600 personnes travaillant directement dans les Niayes, en lien avec les ressources végétales, animales et agricoles (MEDD, 2018).



Photo 2 : Collecte et transport d'herbes fourragères, talus avec déchets et gravats, vue sur les Niayes depuis Golf Sud

Image du film en création *En répondre*, S. MEKDJIAN & K. NDONG, 2018

Classée « zone humide protégée » en 2018 par le Ministère de l'environnement du Sénégal (Ministère de l'environnement et du développement durable du Sénégal, 2018), « Réserve Naturelle Urbaine » en 2019, la Grande Niaye de Pikine pourrait également prétendre à un classement par la convention de Ramsar sur les zones humides, dont le Sénégal est signataire depuis 1977, avec neuf sites classés à travers le pays en 2022. La convention de Ramsar

engage les Etats membres à la conservation et à l'utilisation durable de leurs milieux humides (...) La désignation de sites au titre de la convention de Ramsar constitue un label international qui met en lumière la valeur patrimoniale des sites, récompense et valorise les actions de gestion durable qui y sont menées et encourage ceux qui les mettent en œuvre (site de la convention de Ramsar, consultation 2022).

L'association sénégalaise Nature, Culture, Développement, qui loue désormais le pavillon du Golf Club, travaille à ce classement en site Ramsar, en portant une attention particulière à la biodiversité ornithologique,

remarquable dans ces zones humides. En 2021, la Journée Mondiale des Oiseaux Migrateurs (JMOM) a d'ailleurs été célébrée dans la Grande Niaye de Pikine.

Si niaye bi la jangué reub ay pithie. Mou nekkone fo biniou gueunone nekh bi niou nekké khalé. Sa youmadane reub damay beugg di xool pithie yi ak di déglou sen youkhou yi. Sa youmakoy fatelikou, diko nettali, day melni Aljanna la nékone: fou beuriwone souf la ak bann, ...amnone na ay baykatt tamit you nekkone di liguèye si tool yi nekkone fofou, ak niou daan nekk thi nathie bou tang jœur, seugg di fort. Manam, béreub bou yéméla bo xamni meunoumako fatté. Nekk na lo xamni sa youmako fatalikô, beugueko doundaat. Limay metitloi nak, moye ndaraane yi daan nieuw di yakh souniou all bi yeupp. Ndakhté fofou. Nekkoul wone rekk béreub bou rafet, waayé dafa nekkone fo xamni mann nagnfa jangué lou bari, lou melni adouna, ak njarignou liguèye bou metti. J'ai appris, dans les Niayes, à chasser les oiseaux, c'était un de nos jeux préférés quand on était enfant. En chassant, j'ai surtout appris à écouter leur chant, à les observer. En racontant cela, je ne veux pas dire que c'est ou que c'était un paradis : il y a les « sables mouvants » ...le travail aussi dans les champs qui est dur, sous le soleil, ramasser...ce n'est pas un paradis perdu, ce n'est pas qu'une histoire de nostalgie. Je suis en colère contre les bulldozers qui ont tout détruit. Les Niayes ce n'est pas et ce n'était pas un paradis: c'était un lieu où on pouvait apprendre beaucoup de choses.

2.2 Un milieu relationnel

Ces relations vivantes de co-dépendances forment ce que l'on pourrait appeler un *milieu relationnel*. Alors que la notion de « milieu » en géographie a servi, dès le XIXe siècle, à naturaliser l'opposition nature-culture, avec des formes de déterminisme « naturel », au service du projet colonial et impérial (Bruneau, 2006), la notion de « milieu relationnel » part d'une indistinction « nature-culture ». En désignant les Niayes par la notion de « milieu relationnel », nous souhaitons insister sur la primauté des relations, non pas *entre* des entités distinctes qui leur préexistent, « naturelles », « anthropiques », mais des relations « d'attention que chaque être vivant requiert et de soin qui est nécessaire pour le maintenir en vie » (Descola, 2008). Philippe Descola, anthropologue, dont les travaux dénaturalisent l'opposition moderne et coloniale nature-culture, a montré combien :

le capitalisme a besoin de ce sous-bassement que j'ai appelé le naturalisme ; c'est-à-dire cette distinction nette entre les humains et les non-humains, la position en surplomb des humains vis-à-vis de la nature. Alors là on peut parler de la nature comme une ressource à exploiter (Descola, 2008).

En portant attention non pas à un milieu *physique* (nature) à maîtriser, à exploiter et aussi à protéger, distinct d'un milieu anthropique (culture), mais à des relations intriquées de transformations, de dépendances, l'injonction

capitaliste à exploitation et extraction n'est plus tenable. Contre l'exploitation et l'extraction des ressources « naturelles », la perspective n'est pas non plus celle d'une sanctuarisation des Niayes. Une attention est à porter à un milieu ou une écologie de relations qui tiennent compte de l'ensemble des éléments vivants et des fonctions plurielles et co-dépendantes des Niayes, à grande et petite échelle spatio-temporelle (sols, eau, climat, couvert végétal, faune, cultures). Or, les pratiques de subsistances liées au riche milieu des Niayes, de même que l'agriculture à des fins commerciales, sont en voie de destruction ou, pour partie, déjà détruites dans la Grande Niaye de Pikine, en raison même de défaut d'attention, de gestes destructeurs, déconnectés des usages vivants existants : la construction du golf au début des années 2000, l'élargissement du réseau routier, la construction de l'Arène nationale inaugurée en juillet 2018, le remblaiement -par gravats et déchets- à des fins d'urbanisation (construction de hangars industriels par exemple). Réserve foncière, bien qu'interdite de construction, la Grande Niaye de Pikine est un espace de spéculation urbaine très convoitée.

2.3 Destructures dans la Grande Niaye de Pikine

Un collectif de scientifiques signalait en 2018 l'importance de la réduction des surfaces végétales et en eau des Niayes à Dakar en raison de l'urbanisation, accentuée par des épisodes de sécheresse et par le changement climatique, dans un article portant sur la « dynamique d'occupation du sol des zones humides urbanisées de Dakar de 1942 à 2014 » :

La végétation régresse de 23,83 % entre 1942 et 2014, principalement au profit du bâti. Le réseau routier qui était absent en 1942 s'est beaucoup densifié en 2014 et particulièrement aux environs des Niayes. [...] De 1942 à 2014, la zone d'étude est devenue très urbanisée par le bâti et l'infrastructure routière (Diop et al., 2018).

Ce qui était analysé en 2018 (voir notamment les chrono-cartes de l'évolution de l'occupation des sols de la Grande Niaye de Dakar dans Diop et al. 2018), semble se poursuivre aujourd'hui. Je (Sarah) ne suis pas retournée à Dakar depuis 2019, en raison de l'épidémie de Covid-19 et des confinements. Nous avons travaillé à distance avec Kader à ce texte, pour demander encore de l'aide et tenter de répondre à la situation décrite. J'ai (Sarah) demandé à Kader, en 2022, ce que, pour lui, les Niayes étaient devenues depuis 2019 :

Niayes yi mom lingue fi bayiwone mo fi nek. Lingue fi bayiwone mo fi nek baledji, da gueneu pire. Garap yi di guene dague di guene dem, dakh mouna nekk yène canals yi fin gassone, ameneu yene genre bassins yoh xamnè Français yi gno ko fi gassone. Yoyou daffa amone sel. Sel bobou daffa guene reye garap yi. So xolé instants yi mangui ci coté niaye yi la takhaw ni mais soumeu compté ni, aï milliers de cocotiers nyo fi nékone, légui mouna compté cocos yi. Tey boï khol fi croisement Cambèrène beu Guedjawaye bo lé khol,

motoul deux cent cocotiers. Non non motou ko, palmiers yi mom, aï trente quarante le niou wakh. Té tamit aï certaines nio fi nékone. Lou fi gueneu grawe amatoul ben animaux. Khana aï petits oiseaux, nio khamné aï pitches you ndaw.

Bénène coté bi, moï coté Technopôle bi, fofou nonou daffa am eau usé yi (station de traitement des eaux usées du Technopôle, dans les Niayes, gérée par l'Office National de l'Assainissement du Sénégal, localisée à l'ouest immédiat de l'Arène nationale), youye diogué Dalifor. Lou mèl ni Maristes ak Dalifort. Légui dankoï transférer mouye nïowe ci Technopôle bi. Niayeyi, deï gueneu pir di dem. Xamgue, té instant bi niom utilisé tou niou ko. Ken deffa tou fi golf, souf rek mofi dess. Souf-ci dieul neu lep. Légui niaye yi mogui ni. Golf bignou tabakh dakhe na baykat yi ba paré pouss guanthiakh gui ak guarab yi. Sou golf bi teudjé sakh, dafay mome souf ci takh baykat yi dougnou meune déloussi wala cthi lou neew. Souf ci day dadi déé te kénène douko meuna bay.

Légui bo xholé ken moffi dess ci aï sourga. Moï yi fi nékone di ligueye, aï quelque, guissna fi aï trois cents niou fi nekk. Aï Guinéens, Guinée Conakry, nio ko fi yoor. Té nionïou aï manque de moyen ci Guinée Conakry, mo takh niou togue fi, bougne guisson lénène lou lèn gueunel fenène daniouy dèm. Am neu bène coté bounou done wakh assane, ken neka tou feu. Niome nyeup légui bougé nagueu. Légui gars wa Eaux et forêts nio fi niowone pour djèma récupérer site bi. Fi mome dommage, yakou na yakou na. Tey daguaye febar do am béne garap boï khamné mou gua ko fi trouver. Bou yague dagua donne am garap yi, lep lo bougone am da koï am ci niayes yi. Kérock dam fi donne liguey ci chantier bi, dammeu fi dague bougueu khop bou mangue, mais c'est obligé que ma démone coté Grand Yoff pour am khop mango. Da fi amone mango you barri. Yallah bakh na, ni na la warone démé.

Les Niayes que tu as laissées n'ont pas changé. En fait, c'est même pire qu'avant. Les arbres perdent leurs feuilles de plus en plus aussi, à cause du sel présent dans les « canaux », des sortes de bassins que les Français ont construits. C'est peut-être à cause de ça que les arbres meurent.

En ce moment, je suis à côté des Niayes : avant, je pouvais voir des milliers de cocotiers mais maintenant j'arrive à les compter. Et en regardant bien, du croisement de Cambérène à Guédiawaye, il n'y a même pas 200 cocotiers. Non, en fait, même pas 200 cocotiers. Pour les palmiers, on en compte à peu près 30 ou 40, alors qu'avant, aussi on en comptait des centaines.

Le plus étonnant c'est qu'il n'y a même plus d'animaux, mis à part les petits oiseaux, de très petits oiseaux. De l'autre côté, il y a le technopôle, là-bas il y a aussi les eaux usées (station de traitement des eaux usées du Technopôle, dans les Niayes, gérée par l'Office National de l'Assainissement du Sénégal, localisée à l'ouest immédiat de l'Arène nationale). Ces eaux quittent Dalifort

ou encore les Maristes, pour être transférées au Technopôle. La situation des Niayes ne fait qu'empirer...Et cette situation ne les intéresse même pas, puisqu'ils (la société du Golf Club) n'en ont plus besoin. Plus personne ne joue au golf dans les Niayes, ce n'est plus que du sable, le sable a tout gagné. Voilà la situation des Niayes. La construction du golf a chassé les cultivateurs, a entraîné un recul de la végétation, des arbres : même si le golf ne fonctionne plus, il est encore gestionnaire de l'espace et les cultivateurs ne reviennent pas ou très peu. Les sols sont devenus de mauvaise qualité, ils ne sont plus cultivés.

En gros, il n'y a plus personne à part quelques cultivateurs, ce sont eux qui travaillent ici depuis toujours. Ils sont au nombre de 300, quelque chose comme ça, je dirais, et ce sont surtout des Guinéens, de la Guinée Conakry. C'est par manque de moyen en Guinée Conakry que ces cultivateurs guinéens sont là. Il y a aussi la partie où Assane cultivait, mais aujourd'hui il n'y a plus personne. Ils sont tous partis ou ont été déguerpis. Ce sont les agents des Eaux et Forêts qui sont venus pour pouvoir récupérer, conserver le site. C'est dommage mais on n'y peut rien, les Niayes sont déjà abîmées. Quand tu tombes malade, c'est tout un problème pour trouver un médicament dans les Niayes, alors que d'habitude tu pouvais y trouver des feuilles pour te soigner, une grande diversité de feuilles médicinales, mais plus maintenant. L'autre jour, je me suis coupé en travaillant sur un chemin, j'ai cherché des feuilles de manguier pour pouvoir soigner la plaie, mais rien, j'ai été obligé d'aller vers Grand Yoff pour trouver des feuilles de manguier. Mais Dieu est grand, si ça se passe comme ça, c'est que c'est le destin.



Photo 3 : Vue sur les étendues de sable et les ruines des aménagements du golf, à proximité du pavillon du Golf Club, avec Kader Ndong
Image du film en création *En répondre*, S. MEKDJIAN & K. NDONG, 2018



Photo 4 : Cocotiers morts, à l'ouest du périmètre du golf, avec Kader Ndong
Image du film en création *En répondre*, S. MEKDJIAN & K. NDONG, 2018

3. Des décennies de « destructions créatrices » dans la Grande Niaye de Pikine : les grands projets et leurs ruines, objets de spéculation

3.1 Des cycles de « destructions créatrices »

Particulièrement convoitées en raison de leur localisation au sein de la capitale, les Niayes constituent des réserves foncières qui s'urbanisent rapidement. De grands projets publics-privés ont produit des destructions et des ruines, qui, après quelques années, deviennent l'objet de nouvelles opérations de spéculations. Cette succession de constructions, destructions, dévalorisation et revalorisation par la spéculation, est connue en économie sous l'expression de « destruction créatrice ». Pensée par l'économiste Joseph Schumpeter (1883-1950), qui « liait la « destruction créatrice » aux cycles d'innovation » (Clerval, 2011), cette expression a été reprise par David Harvey (2016), géographe marxiste, dans ses analyses des crises de suraccumulation capitalistes. Pour augmenter les possibilités d'investissements, l'abandon de projets et leurs ruines, permettent, paradoxalement, de relancer l'accumulation du capital par rachats à prix bas. La destruction créatrice désigne aussi les cycles d'investissements, qui, pour créer de nouveaux secteurs économiques, en détruisent. A partir de 1996, la construction du Technopôle, puis au début des années 2000, celle du golf, ont entraîné un recul net des activités de maraîchage par expulsion des agricultrices et agriculteurs et une transformation de l'occupation des sols. Leurs ruines sont aujourd'hui l'objet de spéculation foncière et immobilière.

Le technopôle comme le golf ont contribué à détruire des usages, tandis qu'eux-mêmes ont vite périclité, concurrencés et ruinés par des investissements plus profitables dans d'autres quartiers et régions, à l'instar

des aménagements touristiques intégrés des Almadies à Dakar et de la Petite Côte. La création de ruines, par abandon plus ou moins forcé ou volontaire de ces projets, qui entraîne une baisse temporaire du coût du foncier, est un élément central dans les processus de dévalorisation-revalorisation, par spéculation.



Photo 5 : La piscine du Golf-Club de Dakar-Technopôle
Image du film en création *En répondre*, S. MEKDJIAN & K. NDONG, 2018

Depuis le milieu des années 1990, ce sont ainsi plusieurs cycles de destructions créatrices qui ont eu lieu dans la Grande Niaye de Pikine, depuis des modèles internationaux standardisés de « développement » néolibéral, qui reposent sur des partenariats publics-privés et des investissements étrangers (notamment de la France, ancienne puissance coloniale, et de la Chine plus récemment, avec un maintien des intérêts néocoloniaux français).

La construction à partir de 2016, puis l'inauguration en 2018 de l'Arène nationale, décidée par le Président Abdoulaye Wade et poursuivie par le Président Macky Sall, est un des projets d'infrastructures d'envergure les plus récents de la Grande Niaye de Pikine. L'Arène a été édifiée par remblais, avec un partenariat signé entre les gouvernements du Sénégal et de la Chine et des entrepreneurs privés des deux pays. Cette construction a suscité des résistances, notamment par le collectif « Préservons les Niayes », dont un des membres expliquait en 2014 dans la presse :

Nous ne sommes pas contre le projet de l'Arène nationale, mais c'est plutôt sa construction dans la zone des Niayes qui pose problème. En effet, protégée par les dispositions législatives et réglementaires, la zone constitue le seul réceptacle des eaux de ruissellement pouvant provoquer les inondations à Pikine (Thiam, 2014).

Près de dix ans avant l'Arène nationale, le gouvernement du Président Abdou Diouf décrétait en 1996, (n° 96-36), la construction d'un technopôle de 194,5 hectares pour accueillir des sociétés spécialisées dans les innovations informatiques et technologiques, incitées à s'implanter par des avantages fiscaux. Le projet ex-nihilo du technopôle, pensé indépendamment du milieu de la zone humide, a été confié à une société d'économie mixte où l'État sénégalais était minoritaire. Il correspondait aux standards néolibéraux de partenariats publics-privés et de défiscalisation, promus par les grands bailleurs internationaux. Comme l'expliquait en 2015 Alex Corenthin, secrétaire aux relations internationales de l'Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes du Sénégal :

Ce dispositif, dont certains pays s'étaient dotés avec succès, s'inscrivait dans la stratégie de l'ilotage visant à créer une zone de développement accélérée disposant d'équipements technologiques de pointe, notamment en matière de télécommunications, et offrant des avantages fiscaux et administratifs. (...) Cependant (...), il fallut bien vite déchanter. En dehors de la Sonatel qui installa son Centre national de supervision des réseaux sur le site du Technopole en 2003, le projet restera pendant des années au stade de projet. En 2004, sous le régime du Président Abdoulaye Wade, l'Assemblée nationale adopta la loi n° 2004-10 du 27 janvier 2004 portant création d'un Cyber village (...). En fait, cette loi ne fit que supprimer le vocable Technopole pour le remplacer par le concept de Cyber Village qui était plus dans l'air du temps. (...) Le Cybervillage en tant que tel restera également dans le registre des projets (Corenthin, 2015).

Le manque de « succès » du technopôle fut, paradoxalement, une condition d'accumulation du capital : investir, détruire, faire baisser les prix du foncier, et investir encore à prix plus bas. Comme l'explique Isabelle Stengers, philosophe : « Ce n'est pas le progrès qui a mal tourné, c'est l'héritage d'un désastre. La destruction était comprise dans le désastre » (Stengers, 2020). Le technopôle comme le golf reposaient, dès leur conception, sur la nécessité de détruire des pratiques vivantes liées aux Niayes, uniquement perçues comme des obstacles aux cycles d'investissements, eux-mêmes se détruisant les uns après les autres et générant, à plus long terme, du profit foncier spéculatif.

L'aménagement du golf a été décidé à la fin des années 1990 par le Président Abdou Diouf, après la destruction d'un premier golf, situé à Cambérène, au nord de Golf Sud, pour construire des lotissements (l'actuelle Cité du Golf de Cambérène, appelée aussi Cité Aliou Sow). Le projet de golf dans les Niayes laisse aujourd'hui une centaine d'hectares ruinées, caractérisés en partie par une salinisation des sols.

Ici encore, plutôt qu'un « échec », il est possible de voir dans les ruines un prolongement des destructions fondatrices du processus d'aménagement et d'investissement. Les ruines du technopôle et du golf, les sols rendus impropres à la culture, les défrichements massifs ne permettent pas un « retour » important de l'agriculture, ou des usages de chasse, de pêche, de prélèvements médicaux. Ces ruines préparent, de fait, une nouvelle phase d'urbanisation, après déguerpissement des derniers rares usagers. Cette nouvelle phase d'urbanisation est en cours et était dénoncée en 2018, dans la presse, par le président du golf lui-même, qui reste, officiellement, gestionnaire de l'espace. Ce dernier parlait d'« agresseurs » :

qui sont venus, peut-être détenteurs de titres, on ne sait d'où ils les ont pris, ils ont détruit le mur du Golf et sont rentrés jusqu'au niveau de notre parcours de jeu pour faire des remblais et même dans un lac. Des tonnes de gravats sont déposées sur le lac et, nuitamment, ils viennent pousser progressivement l'amas de gravats. On a prévenu, mais les autorités n'ont pas réagi (Gueye, 2018).

Les remblaiements ne sont pas que l'affaire d'individus privés. En avril 2022, la société française Eiffage avait commencé à remblayer 0,8 hectare de la Grande Niaye de Pikine pour préparer des constructions, ce cas s'ajoutant à de nombreuses autres affaires d'accaparement du foncier par des promoteurs privés, plus ou moins influents. Avec les remblais, apparaissent des décharges à ciel ouvert. Leur présence signale le manque de structures d'assainissement et d'alternatives aménagées par les acteurs publics, ce qui entraîne d'importants risques sanitaires - notamment à proximité des parcelles restantes de maraîchage -. Elles participent également d'une dévalorisation financière des terres, qui permet à des sociétés privées de les convoiter à nouveau à prix bas.

3.2 Déresponsabilisation des promoteurs publics et privés. Culpabilisation et victimisation de « populations vulnérables ».

Les décharges à ciel ouvert servent aussi d'éléments de discours de la part des acteurs publics et des promoteurs privés pour se déresponsabiliser : si les Niayes sont en voie importante de pollution par les déchets, la responsabilité serait à trouver dans l'incivilité ou encore « le manque d'éducation environnementale des populations » (Senxibar.com, 2015), plutôt que dans les défauts structurels d'infrastructures d'assainissement (Favre Le Cadre, 2021). Dans le cas des remblais, comment le président du Golf Club de Dakar peut-il dénoncer les accaparements de terres par des « agresseurs », par ailleurs effectivement très problématiques, sans mentionner le rôle destructeur du golf lui-même, et qui a donc permis ces accaparements, par création de ruines ?

En 2019, un décret classait la Grande Niaye de Pikine en « réserve naturelle urbaine » (décret n°2019-748 du 29 mars 2019 portant création de la Réserve

naturelle urbaine de la Grande Niaye de Pikine et dépendance). Dans le rapport de présentation du décret, les grands projets publics étaient reconnus comme vecteurs d'« agressions multiformes » en relation avec les Niayes. Si l'État ne se déresponsabilisait donc pas complètement, l'accent était néanmoins porté sur la « quinzaine de bénéficiaires de baux, titres fonciers et autorisations d'occuper à titre précaire » (décret n°2019-748 du 29 mars 2019). Dans le même ordre d'idées, si le constat des effets destructeurs des grands projets publics et privés n'est pas nié, l'article 2 du même décret stipulait que : « La vocation de la zone économique du Technopôle de Dakar, destiné à accueillir des centres de recherche, d'enseignement et des entreprises d'innovation technologique, reste maintenue ». Dans ce contexte de maintien de l'urbanisation via le technopôle, comment entendre l'objectif de l'article 1 du décret qui vise à « gérer de manière rationnelle, les services écosystémiques, réduire la vulnérabilité des populations face aux inondations et augmenter leur résilience » ?

Ainsi, les « populations » sont désignées à la fois, comme en partie coupables des dégradations environnementales via le rejet des déchets dans les Niayes, et, dans le même temps, comme « vulnérables ». La notion de « vulnérabilité » - de son étymologie latine, « qui peut être blessé » -, est rapportée, dans les discours publics portant sur les Niayes, à une analyse des aléas d'inondations, sans que les questions sociales - notamment le chômage, le manque d'accès à la terre - ou encore les questions sanitaires - l'accès à l'eau potable, l'accès à un système d'assainissement fonctionnel -, en lien avec les destructions provoquées par les grands projets publics et privés, ne soient évoquées. Entre culpabilisation et victimisation, les discours produisent la figure de populations à assister : à éduquer (notamment sur la gestion des déchets, face à un manque supposé de savoir ou de bon sens), et à protéger d'aléas considérés comme extérieurs et « naturels » (les inondations). Ces discours, en plus de participer à une déresponsabilisation des acteurs publics et des grandes entreprises sur les causes structurelles de ces dégradations, justifie des actions de type paternalistes de la part de l'État et de nombreuses Organisations Non-Gouvernementales, à but dit « humanitaire » ou de « développement ».

3.3 A qui profitent les mesures de protection de la Grande Niaye de Pikine ?

Dans le contexte du maintien légal de la promotion du technopôle, de la construction de l'Arène nationale par l'État, comment entendre les mesures de protection de la Grande Niaye de Pikine, au titre de son classement en « réserve naturelle urbaine » ? L'article 3 du décret de 2019 stipule que « pour la sauvegarde de la vocation de la réserve naturelle urbaine de la Grande Niaye de Pikine et dépendance, les titres concédant des droits d'occupation précaires et révocables sont annulés. Ceux concédant des droits réels doivent faire l'objet d'un retrait pour cause d'utilité publique ». Ainsi, s'agit-il de favoriser

un retour de l'agriculture, en interdisant les titres d'occupation précaire, ou garantir le maintien d'une réserve foncière, à des fins spéculatives, pour l'État et ses partenaires privés ?

Comme l'a montré Philippe Descola (2008), les aires protégées au titre de réserve naturelle « ont connu une progression considérable (...) sous l'impulsion d'organismes internationaux comme l'UNESCO, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature... ». Les Etats, à l'instar du Sénégal, reprennent ce vocabulaire de « réserve » et de conservation, dont on peut s'interroger sur les fondements et les conséquences en matière d'usages des Niayes. En particulier, l'interdiction des autorisations d'occupation à titre précaire et la limitation des droits réels des usagers questionnent sur le statut des occupations et usages horticoles de la Grande Niaye de Pikine. L'État considère-t-il les agriculteurs comme des occupants indésirables ? La mise en réserve, qui impliquerait le déguerpissement des agriculteurs qui ont des titres d'occupation précaire, comporte le risque d'une sanctuarisation à des fins de réserves foncières. Nous ne pouvons que souhaiter que les mesures de protection visent - au contraire - à renforcer les usages existants des Niayes, en particulier l'agriculture urbaine, soit une agriculture peu polluante, via l'utilisation d'engrais sous forme de déchets urbains solides, qui puisse profiter à des personnes modestes qui travaillent et/ou habitent dans ou à proximité immédiate des Niayes.

Comme l'a montré Awa Ba dans son travail doctoral et ses travaux postérieurs qui portent sur l'agriculture urbaine à Dakar, depuis une enquête menée en 2005 et 2006 auprès de 180 agriculteurs, la fonction d'alimentation des Niayes urbaines était la première citée par les usagers des Niayes, « les fonctions économiques et environnementales (étant) citées de manière secondaire. (...) En ce qui concerne la fonction de poumon vert, il est remarquable que ce soit surtout le caractère paysager qui soit mis en avant, plutôt que la conservation de la nature. » (Ba & Moustier, 2010). Que pourraient être des mesures de « conservation » et de « protection » qui valorisent les préoccupations des premiers concernés, c'est-à-dire les travailleurs des Niayes, dont les subsistances dépendent quasiment entièrement de ces milieux, et qui participent, par leurs activités, à la connaissance et l'entretien des zones humides ? Comment penser des mesures de protection et d'amélioration des conditions de vie des agriculteurs urbains, sans céder ni à la surexploitation, ni à la surutilisation d'engrais polluants ?

Philippe Descola explique que de nombreuses réserves naturelles s'accompagnent de mesures locales d'éviction des usagers, d'expropriation des terres, au nom d'une protection « universelle » de la nature, des paysages, de la biodiversité (bien que l'agriculture puisse justement participer, par ailleurs, d'une plus grande biodiversité). Ainsi, l'auteur demande comment

prendre acte de ce qu'il existe une pluralité de natures et de façons de les protéger, pour ne pas imposer l'abstraction du bien public à ceux qui ont d'autres manières de composer des mondes communs, pour ne pas faire [...] violence à tous ces peuples qui ont produit au fil du temps toutes ces natures ? (Descola, 2008).

Que pourrait vouloir dire *cultiver une vulnérabilité positive*, comme condition existentielle de toute co-dépendance vivante ?

4. Cultiver une vulnérabilité nécessaire

4.1 Lutter contre la vulnérabilité, refuser l'incertitude, tenir une position de surplomb

La vulnérabilité, étymologiquement la possibilité d'être blessé ou touché, est un terme qui est apparu dans les années 1990 dans la littérature académique et s'est standardisée dans les discours normatifs des organismes internationaux, des organisations non-gouvernementales et de nombreux acteurs publics et privés. Les facteurs de vulnérabilité, c'est-à-dire les facteurs d'exposition plus ou moins forte à un aléa, sont synonyme de « faiblesses » ou de « manques », souvent associés à des « populations » particulières. Ainsi, l'enjeu est de « réduire » et « lutter contre » cette vulnérabilité. Il s'agit de ne plus pouvoir être blessé, ni touché, notamment en mettant en œuvre des actions de prévention, prévision et protection. Définie comme négative, la vulnérabilité renvoie, en creux, à l'image d'une immunité à atteindre, face à des aléas pensés comme des accidents extérieurs et des épisodes ponctuels.

Les recherches en sciences sociales, dont la géographie, ont contribué à montrer que les aléas pouvaient être structurels et permanents, à l'instar du changement climatique ou des effets sociaux et environnementaux du capitalisme extractiviste et productiviste. La lutte contre la vulnérabilité, dans un contexte non pas d'épisodes qualifiés de catastrophes ponctuelles et naturalisées, mais de désastre permanent et politique, revient à constamment chercher des moyens de prévention et protection, en envisageant des transformations structurelles radicales. Pourtant, la radicalité des transformations est souvent court-circuitée par une intégration du discours sur « la lutte contre la vulnérabilité » dans des actions qui maintiennent l'ordre établi : c'est le cas du *greenwashing* ou encore des grands projets, inscrits dans les cycles capitalistes des destructions créatrices, qui trouvent une justification dans des discours de prévention et protection.

Outre le dévoiement de la lutte contre la vulnérabilité à des fins d'accumulation du capital, c'est la notion même, et ses présupposés négatifs, qui peuvent être discutés. En effet, la vulnérabilité, perçue comme négative, s'inscrit dans une conception moderne d'une maîtrise nécessaire de la nature par les sociétés, en considérant la nature comme à la fois menaçante et comme une réserve de ressources - extérieure aux sociétés humaines - à exploiter.

Les grands projets, liés aux cycles capitalistes de destructions créatrices, sont issus de cette idéologie moderne de maîtrise et d'exploitation de la nature, également au fondement du colonialisme. La maîtrise dite rationnelle de la nature, pour tendre vers l'idéal de vies maîtrisées et invulnérables, suppose de ne pas se laisser toucher, affecter par les conséquences potentiellement destructrices de cette maîtrise et exploitation. Or, comme le précisent, en philosophie, Marlène Jouan et Sandra Laugier, depuis une lecture de Martha Nussbaum : « il n'y a pas à séparer vie conceptuelle et affection, comme il n'y a pas à séparer, dans l'expérience morale, la pensée (autonomie) et la réceptivité (la vulnérabilité au réel et aux autres) » (Jouan, Laugier, 2009, p. 426). Autrement dit, la vie suppose une vulnérabilité, une fragilité, existentielles incompressibles et nécessaires. C'est en portant attention à cette vulnérabilité que des relations vivantes de co-dépendance peuvent se nouer, en tenant compte de la fragilité du vivant et de ses incertitudes.

4.2 Cultiver une vulnérabilité positive, se laisser affecter, en répondre

Mais que peut signifier se laisser affecter ? Que pourrait signifier ne pas lutter contre la vulnérabilité, mais faire avec, rompre avec l'illusion destructrice d'une maîtrise des risques et d'une nature distinguée de la culture ? Ces questions, qui remettent en cause les présupposés de la modernité scientifique et coloniale, et notamment de la maîtrise de la nature pour se rendre invulnérables, sont en jeu dans les écrits de Felwine Sarr sur une nécessaire décolonisation des savoirs, en lien avec de nouvelles manières relationnelles d'habiter (Sarr, 2017). Elles relèvent également d'une écologie politique inquiète ou encore d'une « écologie comme inquiétude éthique » (Corcuff, 2022). Philippe Corcuff, dans une lecture croisée des travaux de Jonas (1979) et Latour (1999), explique que c'est une démocratie écologique et inquiète qui est en jeu dans de nombreux cas d'atteintes environnementales, et au sujet desquels :

aucun recours à la Science, à la Raison et à l'Expertise (à chaque fois à majuscule) ne peut clore définitivement le débat. [...] La démocratie latourienne vise à ouvrir l'espace de la discutabilité (jusqu'aux domaines scientifiques et techniques jadis réservés), et donc à faire reculer « l'indiscutable ». « Les délibérations du collectif ne doivent plus être suspendues ou court-circuitées par une connaissance définitive », écrit Latour (1999, p. 260).

C'est aussi ce que propose Val Plumwood dans son récit qui appelle à « renouer avec la vulnérabilité », en « rupture avec l'illusion de l'invulnérabilité humaine, faisant s'effondrer le mythe de la domination de la nature par l'espèce humaine » (Plumwood, 2020, p. 30).

La chasse artisanale des oiseaux dans les Niayes, pourtant au service d'une mise à mort et prélèvement d'êtres vivants pour l'alimentation anthropique, peut être décrite comme une manière de renouer avec la vulnérabilité : elle

implique de marcher longuement, sans être certain que la proie sera attrapée. Cette activité incertaine nécessite d'apprendre des oiseaux, se mettre à la place de la proie, d'apprendre à marcher dans les tourbières, *bann* en wolof, apprendre à ne pas s'y enfoncer, apprendre à poser les pièges aux bons endroits, aux bons moments, observer, rater, recommencer. Ne pas s'enfoncer dans les *bann* ne signifie pas vouloir se rendre « invulnérables », ou y prétendre. Détruire la tourbière pour ne plus s'y enfoncer, par des remblais par exemple, entraînerait d'autres risques, notamment la raréfaction des oiseaux qui dépendent aussi en partie de ces zones humides. Plutôt, faire avec les *bann* nécessite d'apprendre à marcher « dessus », chaussés de *dales plastiques*, de chaussures modestes en plastique. Il s'agit de perfectionner des gestes, user de modestie, y compris en acceptant de rebrousser chemin, de traverser à un moment où le sol sera plus sec, de renoncer temporairement à la chasse, de compléter par l'élevage, en lien avec les zones en herbe. Également, chasser les oiseaux ne veut pas dire menacer leur reproduction : y être attentif, la respecter, comme leurs habitats.

Cultiver la vulnérabilité pourrait signifier ne pas élaborer des projets pensés comme des « solutions », tout détruire pour reconstruire, sans se soucier des destructions, mais problématiser, rester proches des problèmes, se laisser affecter, se laisser toucher par les situations et leurs conséquences, y compris incertaines, et faire avec ce qui est déjà-là.

Les connaissances des sols, des plantes, des eaux, des oiseaux, des serpents, des insectes, des poissons, des modes de production agricole : légumes, fleurs... sont liées à des pratiques : d'observation, de cultures, de cueillette, d'irrigation, de chasse, de pêche... Les rapports d'expertise scientifique qui quantifient des productions, des nombres d'espèces, des hectares de surfaces en eau, ne peuvent suffire à prendre en compte les connaissances produites depuis et par ces pratiques artisanales. Celles-ci sont processuelles : elles changent en fonction des variations saisonnières, elles transforment et sont transformées par un milieu relationnel, nécessairement instable, fragile et donc vivant.

4.3 Filmer, étudier, se laisser affecter

Entre octobre 2018 et février 2019, nous (Kader, Sarah) avons mis en scène des pratiques passées, vécues dans l'enfance de Kader à la fin des années 1990, au début des années 2000, et présentes, via une caméra (Suchet & Mekdjian, 2021). Sarah filmait, Kader remettait en acte des gestes qu'il n'avait pas oubliés, qui persistaient et qu'il souhaitait transmettre, montrer, à un tiers inconnu, à Sarah, à un « public », aux acteurs publics et privés concernés par les Niayes. Kader a construit de nouveaux pièges à oiseaux, des cannes à pêche, il a cueilli des plantes médicinales. Nous sommes allées rencontrer des agriculteurs de cocos et d'huile de palme, originaires de Casamance, qui se sont installés en tant qu'agriculteurs dans les Niayes dans les années 1990 et

qui ont perdu une grande majorité de leur plantation à l'arrivée du golf, contre une compensation financière qui n'était pas dérisoire mais qui, comme nous l'expliquaient les agriculteurs, ne remplacent ni la terre, ni les arbres, ni les fruits. Nous avons filmé ces interactions. Nous avons suivi un chasseur, qui sait repérer les serpents. Nous avons rencontré, grâce à lui et ses deux chiens, un python de plus de deux mètres. Espèce protégée, ce chasseur est dans l'illégalité quand il chasse le python - non pas pour le tuer et en vendre la peau -, mais pour le vendre vivant, selon ses propos, à des marabouts à Touba. Comme le précise le chasseur, il sait à quelle période le chasser, pour le laisser se reproduire, et surtout, cette activité n'est pas la seule : il n'est pas que chasseur, son activité est aussi agricole.

Nous avons rencontré des hérissons, des hérons, filmé le python, marché avec des chiens. Le soir venu, nous avons vu les footballeurs venir s'entraîner sur les sols à nu, salinisés, de l'ancien *green* du golf. Nous avons aussi rencontré très régulièrement un maraîcher, installé en 2012 dans les Niayes, après que le golf ait été construit et abandonné. Cet agriculteur nous a raconté ses désirs, ses difficultés : apporter de l'engrais azoté, qui coûte cher et qui pollue les sols et les eaux, pourrait être remplacé par des engrais sous forme de déchets urbains solides, notamment des déjections animales. Mais l'éleveur de volailles avec lequel il travaillait a fait faillite : des maladies ont affecté les volailles, quand le prix de l'alimentation animale était devenu très cher, concurrencé par des exploitations industrielles au service de Auchan. Si des éleveurs revenaient dans les Niayes, leur activité pourrait s'associer avec celle des maraîchers. Nous avons parlé de ce travail agricole qui nécessite une attention et une présence quotidienne dans les Niayes, ce qui parfois est un plaisir - notamment se retirer de la ville - et, parfois aussi, une véritable corvée, pour des revenus qui ne suffisent pas à couvrir les besoins de sa famille, ni, certains mois, le loyer de la terre. Son exploitation de 600 m² était une très petite exploitation maraîchère. En 2022, alors que nous écrivons ce texte, cet agriculteur a rendu son bail agricole.

Les ruines sont vivantes, des usages persistent, fragiles. Sans les fétichiser, comme les traces parfaites d'un paradis perdu avant le golf, en tenir compte, apprendre de celles et ceux qui prennent soin, cultivent les milieux, tenter d'entendre les difficultés vécues, les (im-)possibilités aussi à les dire, est une manière de rompre avec l'abstraction des injonctions de « protection des populations » ou de « réduction de la vulnérabilité ». Comme le précise Isabelle Stengers, sous la forme d'une invitation : « S'intéresser aux ruines ne signifie pas contempler un paysage désolé mais apprendre à saisir ce qui, discrètement, s'y trame » (Stengers, 2017).

La création du film, intitulé provisoirement « En répondre », et dont sont extraits plusieurs images publiées dans ce texte, a été suspendue par le retour en France de Sarah en février 2019, puis par l'épidémie de Covid-19, mais

appelle des prolongements. En 2020, Sarah a retrouvé le cabinet d'architectes français qui avait construit le golf et a écrit à Michel Gayon qui avait dessiné le plan du golf. Kader, qui ne parvient pas à obtenir de visa pour que nous puissions aussi continuer à travailler ensemble depuis la France, a transmis des questions à Sarah, en français, pour qu'elle lui pose par téléphone : pourquoi avoir coupé tous ces arbres ? Pourquoi avoir creusé des lacs et en avoir asséché d'autres, alors que des lacs existaient ? Pourquoi avoir eu recours à des chiens pour garder le golf alors que personne ne menaçait d'y aller ? Quelle était la demande de l'État sénégalais ? Un golf pour qui ? Et maintenant, savez-vous ce qu'est devenu le golf ?

Au téléphone, l'architecte n'a pas répondu à tout, a-t-il même entendu ? Il a reconnu que les Niayes ressemblaient, « avant », à « un magnifique jardin », avec de nombreux champs, de petite taille, très entretenus. Il a reconnu la destruction de ces champs. Il a entendu que le golf n'existait plus et que les ruines servaient, notamment, de terrains de football. Et maintenant ? Que signifierait un procès judiciaire de ces atteintes ? Demander des comptes à qui ? Que signifie rendre justice de ces destructions ?

Le film, ce texte, l'interpellation de l'architecte sont autant de manières de faire insister une mémoire vivante au présent. Ainsi, la vulnérabilité s'entendra comme la capacité à se laisser affecter, ce qui est une toute autre manière de comprendre la blessure :

la blessure du vulnérable est bien de l'ordre d'une effraction mais elle n'est pas une humiliation. Plus exactement, la vulnérabilité n'est plus pensable comme une clôture sur une incapacité mais s'entendra comme une ouverture. Etre vulnérable est la manifestation d'une capacité relationnelle : celle de se laisser affecter par la présence de l'autre au risque de la blessure (Pierron, 2019).

Sans céder à la contemplation de la catastrophe, ni à la paralysie du fatalisme, se laisser affecter par les situations signifierait ne pas tenir à distance certaines de ses composantes, accepter de douter, de ne pas savoir, utiliser la blessure, non pas comme repli défensif, mais comme ouverture à la transformation radicale : chercher des responsabilités, tenter de répondre, faire insister des usages vivants, faire avec l'incertitude. Ici ce sont aussi les manières d'enquêter, de produire des connaissances qui sont enjeu :

Quelle possibilité de dire encore la (sa) vulnérabilité comme sa condition sans être suspect d'inexpérience ou d'incompétence, dans une culture dominée par le poids de l'expertise, l'importance du mesuré et de l'objectivité que lui confère toute une équipe spécialisée et technique venue en soutien ? (Pierron, 2019).

Point de « solutions » donc, mais des manières de problématiser à plusieurs, ce plusieurs impliquant nécessairement des personnes aux métiers et pratiques multiples, en wolof, en français et peut être aussi en soussou, malinké de Guinée Conakry, de traduire, de mettre en commun des compétences et des incompétences, des intérêts, parfois concurrents, entendre les dissensus.

5. En guise de conclusion, un appel

Nous ne pouvons conclure ce texte, au sens où la conclusion marquerait une fin, tant nous, Kader, Sarah, sommes en demande de prolongements et traductions, notamment auprès des personnes qui liront ce texte et, qui se sentiront peut-être, par leurs travaux, leurs connaissances, leurs ignorances, leurs désirs d'agir, en lien avec la situation partagée. Ce texte est une sorte d'appel à relais des questions initiales posées par Kader Ndong : en tant que scientifiques, peut-être vous écouterait-on ?, à qui s'adresser et comment adresser des inquiétudes ?, comment se rendre responsables, à plusieurs, en commun, de la situation de la destruction des usages de la Grande Niaye de Pikine et de la zone humide ?, comment pointer des responsabilités, y compris celles des sciences, dans la production de ruines, sans engager une culpabilité morale ? Le défi est grand : sortir des cercles d'experts, se laisser affecter, penser et agir depuis des incertitudes, là où les « solutions » des grands projets, au nom de la « lutte contre la vulnérabilité », ont souvent contribué aux cycles de « destructions créatrices », caractéristiques du capitalisme néolibéral contemporain. Affirmer une *vulnérabilité positive* revient à accepter de demander de l'aide, ne pas placer les scientifiques, mais aussi les acteurs publics, et même les habitants, en position d'experts, donc de maîtrise, mais demander à apprendre et écouter, traduire, à plusieurs. Cet appel à l'aide vise à soutenir - comment ? - les usages déjà-présents de la Grande Niaye de Pikine, notamment les usages agricoles, en se mettant en relation avec celles et ceux qui y travaillent quotidiennement, et apprendre des manières dont elles et ils font insister la vie dans les ruines.

Références bibliographiques

- Ba A. & Moustier P. (2010) La perception de l'agriculture de proximité par les résidents de Dakar, *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, pp. 913-936, [en ligne]. Disponible sur : [<https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2010-5-page-913.htm>] [Consulté le 2 mai 2022].
- Bruneau M. (2006) Les géographes français et la tropicalité, à propos de l'Asie des moussons, *L'Espace géographique*. 35, pp. 193-207. [en ligne]. Disponible sur : [<https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2018-v18-n1-vertigo04481/1058445ar/>] [Consulté le 2 mai 2022].
- Cissé B., Quensière J. & Kane A. (2018) Vulnérabilisation ou résilience des banlieues insalubres de Dakar, *Mondes en développement*, 46 (181), pp. 131-146.
- Clerval A. (2011) David Harvey et le matérialisme historico-géographique, *Espaces et sociétés*, pp. 147, 173-185. [en ligne]. Disponible sur :

[<https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2011-4-page-173.htm>] [Consulté le 2 mai 2022].

Corcuff P. (2022) L'écologie comme inquiétude éthique, *Contretemps*, 4, pp. 15-27.

Corenthin A. (2015) Du Technopole au Parc des technologies numériques en passant par le Cybervillage. *Socialnetlink.org*. [en ligne]. Disponible sur :

[<https://www.socialnetlink.org/2015/12/18/du-technopole-au-parc-des-technologies-numeriques-en-passant-par-le-cybervillage/>] [Consulté le 2 mai 2022].

Décret n°2019-748 du 29 mars 2019 portant création de la Réserve naturelle urbaine de la Grande Niaye de Pikine et dépendance, Présidence de l'État du Sénégal, Ministère de l'environnement et du développement durable.

Descola P. (2008) A qui appartient la nature ?, *La vie des idées*. [en ligne]. Disponible sur : [<https://laviedesidees.fr/A-qui-appartient-la-nature.html>] [Consulté le 2 mai 2022].

Diop A., Sambou H., Diop C., Ntiranyibagira E., Dacosta H., Sambou B. (2018) Dynamique d'occupation du sol des zones humides urbanisées de Dakar (Sénégal) de 1942 à 2014. *Vertigo*. 18(1). [en ligne]. Disponible sur : [<https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2018-v18-n1-vertigo04481/1058445ar/>] [Consulté le 2 mai 2022].

Diop K., Faye C.A.T., Sow S.A. (2019) La Grande Niaye de Pikine, un espace humide à haute valeur agronomique au cœur de l'agglomération urbaine de Dakar : analyse des enjeux socioéconomiques. *Belgeo* [en ligne], 1. [<http://journals.openedition.org/belgeo/31319>] [Consulté le 2 mai 2022].

Diouf R.N., Dacosta H. & Faye T. (2019) Urbanisation et inondation dans le bassin versant de la Grande Niaye de Pikine (Dakar, Sénégal), *Akofena* Hors-série, pp. 89-102.

Faivre Le Cadre A.-S. (2021) Gestion des déchets : Dakar dans l'impasse, *Jeune Afrique*. [en ligne]. Disponible sur : [<https://www.jeuneafrique.com/1121665/economie/gestion-des-dechets-dakar-dans-limpasse/>] [Consulté le 2 mai 2022].

Fall M.B. (2018) Des « oasis » en milieu urbain : le cas des Niayes dans la presqu'île du Cap-Vert (Sénégal). *Notes africaines*. Université Cheikh Anta Diop, 213, pp. 13-20.

Gueye S. (2018) cité In : Technopole de Pikine, chronique d'une disparition programmée. [en ligne]. Disponible sur : [<http://www.sinesaloum.info/technopole-de-pikine-chronique-d-une-disparition-programmee.html>] [Consulté le 2 mai 2022].

Haraway D. (2016, traduction française 2020) *Vivre avec le trouble*. Vaulx-en-Velin, Les éditions des mondes à faire, Traduction de l'anglais (Etats-Unis) : Vivien García. 380 p. Titre original : *Staying with the Trouble : Making Kin in the Chthulucene*, Durham et Londres, Duke University Press, 2016.

Harvey D. (2006) Neo-liberalism as Creative Destruction. *Geografiska Annaler*. 88 (2), pp. 145-158.

Jonas H. (1979, 1990) *Le principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Traduction française J. Greisch, Paris, Editions du Cerf, 336 p.

Jouan M. & Laugier M. (dir.) (2009) *Comment penser l'autonomie ? Entre compétences et dépendances*. Paris, Presses Universitaires de France. 466 p.

Latour B. (1999) *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie*, Paris, La Découverte, 392 p.

Le Gall L. (2013) Quelle place pour l'activité agricole en ville ? Le cas de Ouagadougou, entre sécurisation et relégation. *Métropolitiques*. [en ligne]. Disponible sur : [<https://metropolitiques.eu/Quelle-place-pour-l-activite.html>] [Consulté le 2 mai 2022].

MEDD : Ministère de l'Environnement et du Développement Durable du Sénégal (2018) Communiqué relatif au classement de la Grande Niaye de Pikine en « zone humide protégée », [en ligne]. Disponible sur : [<https://chroniques.sn/environnement/communiquede-ministere-de-lenvironnement-et-du-developpement-durable/>] [Consulté le 2 mai 2022].

N'Dienor M. (2014) Recyclage des déchets urbains solides par l'agriculture urbaine à Dakar (Sénégal), *Pour*, 224. [en ligne]. Disponible sur : [<https://www.cairn.info/revue-pour-2014-4-page-299.htm>] [Consulté le 2 mai 2022].

Pierron J. (2019) La vulnérabilité, un concept pour le droit et la pratique judiciaire. *Les Cahiers de la Justice*, 4, 569-580. [en ligne]. Disponible sur : [<https://www.cairn.info/revue-les-cahiers-de-la-justice-2019-4-page-569.htm>] [Consulté le 2 mai 2022].

Plumwood V. (2020) Dans la peau d'une proie : Renouer avec la vulnérabilité. Traduction française : Christophe Jaquet, *Revue du Crieur*, 17, pp. 30-47.

Ramsar, site de la convention de Ramsar, [en ligne]. Disponible sur : [<https://www.ramsar.org>] [Consulté le 2 mai 2022].

Sarr F. (2017) *Habiter le monde. Essai de politique relationnelle*, Montréal, Mémoire d'encrier, 44 p.

Senxibar.com (2015) Gestion des déchets urbains à Dakar: Les ordures, un casse-tête sénégalais. [en ligne]. Disponible sur : [https://www.senxibar.com/Gestion-des-dechets-urbains-a-Dakar-Les-ordures-un-casse-tete-senegalais_a28626.html] [Consulté le 2 mai 2022].

Stengers I. (2017) Préface. In : Tsing A. *Le champignon de la fin du monde. Sur les possibilités de vivre dans les ruines du capitalisme*, Paris, La Découverte, pp. 7-19.

Stengers I. (2020) Faire commun face au désastre. Entretien avec Jade Lingaard, *Médiapart*. [en ligne]. Disponible sur : [<https://www.mediapart.fr/journal/culture-idees/150320/isabelle-stengers-faire-commun-face-au-desastre>] [Consulté le 2 mai 2022].

Suchet M. & Mekdjian S. (2021) Counter-mapping the city in Dakar. A de-authorized translation. In : Lee T. K. (ed) *The Routledge Handbook of Translation and the City*. Oxon, New York, Routledge, pp. 294-307.

Thiam C. (2014) Le collectif « Préservons les Niayes » sur la construction de l'Arène nationale : « Nous ne sommes pas contre le projet, mais... », *Enquête +*. [en ligne]. Disponible sur : [[https://www.enqueteplus.com/content/le-collectif-‘preservons-les-niayes’-sur-la-construction-de-l’arene-nationale-‘nous-ne-](https://www.enqueteplus.com/content/le-collectif-‘preservons-les-niayes’-sur-la-construction-de-l’arene-nationale-‘nous-ne-”)] [Consulté le 2 mai 2022].

Toukara I. (2021) *Les externalités de la dynamique des « poumons verts » de la région de Dakar : cas de la grande Niaye de Pikine et de la forêt classée de Mbaou*. Mémoire de master : géographie. Université Assane Seck de Ziguinchor, 142 p.